



Doc. 15363
25 septembre 2021

Conséquences humanitaires du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 26

Dans le projet de résolution, paragraphe 19.1, supprimer les mots suivants:

«dans les deux pays»

Note explicative

Les mots « dans les deux pays » doivent être supprimés, compte tenu de l'ampleur des crimes de guerre qui ont été commis et des actes horribles en question qui ont été filmés et diffusés sur les réseaux sociaux par la partie azerbaïdjanaise.

Déposé par:

RUBINYAN Ruben, Arménie, PPE/DC
AGHAJANYAN Eduard, Arménie, NI
BAGHDASARYAN Nazeli, Arménie, NI
GHAZARYAN Sona, Arménie, NI
VARDANYAN Vladimir, Arménie, PPE/DC

1. 2021 - Quatrième partie de session

